

**LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)**

**CHENAL DE MAUBERT**

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de SAINT-FORT-SUR-GIRONDE (17240)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Ecluse de chasse	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Chenal mentionné comme « Etier de Maubert » sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littoral V2 au niveau de l'écluse située la plus en aval (côté aval de l'écluse).            Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres / si confirmation du choix de l'écluse)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

